

POINTS D'ACTION MENSUELS

FEMMES, PAIX ET SECURITE

CONSEIL DE SECURITE: MARS 2010

NGO | WORKING GROUP
ON WOMEN, PEACE
AND SECURITY

PRESIDENCE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LE MOIS DE MARS: GABON

FEMMES, PAIX ET SECURITE : SOUTIEN DU GABON AU SEIN DU CONSEIL DE SECURITE

Les priorités de politique étrangère du Gabon incluent la continuation du soutien aux processus de paix, ceux-ci comprenant l'engagement du Gabon au niveau national dans les efforts de médiation, plus particulièrement en Afrique. En outre, le Gabon a récemment participé à des discussions au niveau ministériel afin de mieux mettre en application les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité.

Les engagements internationaux du Gabon dans ce domaine comprennent : le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (Ratifié le 20 Septembre 2000), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (ratifiée le 21 Janvier 1983), et son Protocole Facultatif (ratifié le 5 Novembre 2004).

ACTIONS RECOMMANDEES AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE THEME FEMMES, PAIX, ET SECURITE

Femmes, paix et sécurité

Suite à la nomination récente par le Secrétaire-Général de sa représentante spéciale sur la violence sexuelle lors de conflits, le Conseil de Sécurité et les états membres devraient donner suite à la série d'indicateurs à venir sur la mise en place de la résolution 1325 (para 17, 1889), ainsi qu'aux prochaines propositions du Secrétaire-General en vue de renforcer les réponses de l'ONU à la violence sexuelle lors de conflits (para 26, 1888), ce qui pourrait comprendre un rapport d'analyse des lacunes existantes par un expert externe. En cette année du dixième anniversaire de la résolution 1325, le Conseil pourrait également tenir plus systématiquement ses engagements de rencontrer des organisations de femmes lors de ses missions (para 15, résolution 1325, réaffirmé dans le para 14 de la résolution 1889).

Trafic d'armes légères

Le Conseil devrait faire le lien entre les politiques et les programmes empêchant et répondant au trafic illicite d'armes légères en tant que composante essentielle du maintien et de la promotion de la paix et de la sécurité. Pour ce faire, il faut éviter les transferts d'armes internationaux comportant un risque substantiel d'entraîner des violences à répétition basées sur le genre. Le Conseil devrait également s'assurer du soutien aux initiatives locales de femmes en faveur du contrôle des armes légères, au travers du renforcement de leurs capacités, et de la mise à disposition de ressources et de financement par les états.

Afghanistan

Le rapport sur l'UNAMA à venir ainsi que le renouvellement de cette mission arrivent à un moment d'une importance particulière pour les femmes afghanes. Le Conseil a dans le passé donné un mandat à l'UNAMA afin de coordonner les efforts effectués en vue d'assurer la pleine jouissance par les femmes de leurs droits humains (Résolution 1868, para 4g, para 8) ; il a insisté sur l'exécution de ses résolutions sur le thème femmes, paix et sécurité ; et a demandé des informations sur l'intégration des femmes dans la vie politique, économique et sociale en Afghanistan (para 29). Malgré cela, les femmes afghanes font état de violations récurrentes et généralisées de leurs droits et ont exprimé de sérieuses inquiétudes au sujet de négociations de paix avec les Talibans, craignant que l'on fasse commerce de leurs droits ou que ceux-ci ne soient encore plus compromis. En plus de s'assurer de recevoir un rapport complet sur la situation des femmes, de la paix et de la sécurité en Afghanistan, le Conseil devrait :

- Considérer l'idée d'entendre parler directement une défenseuse des droits humains lors du débat ouvert sur la situation en Afghanistan
- Exiger que les femmes soient représentées de façon appropriée lors des processus de paix et leur sécurité assurée, ce qui a été recommandé par les dirigeantes afghanes en marge de la conférence de Londres sur l'Afghanistan en Janvier,
- Exiger l'abrogation de la loi relative à la réconciliation nationale, à l'amnistie générale et à la stabilité nationale (publiée dans la gazette officielle de Décembre 2009), offrant une amnistie générale aux personnes impliquées dans les hostilités en Afghanistan dans le passé et à présent.

République Centrafricaine/Tchad (MINURCAT)

Lors des prochaines discussions relatives au renouvellement du mandat de la MINURCAT, les préoccupations au sujet de la sécurité des femmes doivent être centrales afin de décider d'un possible retrait de la mission de l'ONU au Tchad, où il existe une impunité quasi-totale pour les crimes de violence sexuelle perpétrés par les groupes d'opposition tchadiens et soudanais et par les bandits et membres des forces de sécurité tchadiennes. Aucun retrait de la mission ne doit être envisagé dans l'état des choses. Le retrait mettrait d'avantage en danger la sécurité et les droits des femmes à l'Est du Tchad. Le Conseil doit :

- Renouveler le mandat de la MINURCAT et autoriser la continuation de son déploiement tel que prévu originellement dans la résolution 1861
- Dans le cas du retrait, s'assurer que la suppression progressive de la mission soit basée sur les points de référence du Secrétaire-Général exposés dans son rapport au Conseil de Décembre 2008. A ce sujet, le Conseil devrait demander à la MINURCAT de travailler en coopération avec le gouvernement tchadien afin de mettre en place un projet permettant de respecter les points de référence et la suppression progressive de ces opérations.
- Le mandat doit s'assurer de la participation des femmes dans tous les aspects de sa planification, de son exécution et de sa programmation, notamment lorsqu'il s'agit de l'emplacement et de la fréquence des patrouilles de sécurité, des opportunités d'éducation et de subsistance des femmes, et des services de santé en matière de reproduction.

- S'assurer que la veille et les procédures d'évaluation abordent les violations des droits humains, en particulier la violence à l'encontre des femmes et des filles à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés, en incluant l'augmentation des ressources des services pour survivantes.

Guinée

Il ne doit y avoir aucune impunité pour les crimes commis lors des violences du 28 Septembre, y compris pour les crimes de violence sexuelle. Le Conseil, dans sa récente déclaration présidentielle (S/PRST/2010/3) a réaffirmé l'importance des femmes dans la résolution des conflits et la construction de la paix. En plus de soutenir l'exécution de cette recommandation, le Conseil doit soutenir une protection adéquate des témoins dans toutes les procédures judiciaires ainsi que la réforme des forces de sécurité guinéennes.

Haïti

Le report sur la MINUSTAH est attendu au Conseil de Sécurité ce mois-ci. Les violences physiques et sexuelles étaient déjà considérées comme un problème considérable avant le tragique tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Les préoccupations des femmes à Haïti comprennent :

- *Les refuges* : les femmes et les filles doivent avoir accès à des espaces et des refuges sûrs lorsqu'elles sont déplacées. Les experts en genre et en violence basée sur le sexe doivent être consultés sur la façon dont les camps improvisés ou organisés sont mis en place ;
- *La sécurité* est une préoccupation majeure, en particulier dans les larges camps surpeuplés. La MINUSTAH devrait assurer la sécurité dans les camps de façon constante et systématique, en particulier celle des femmes, et s'assurer de la livraison d'aide humanitaire.
- *Les biens et les services* doivent arriver aux femmes et aux filles. Il s'agit de s'assurer de la distribution directe de nourriture et d'autres biens aux femmes et filles. Les besoins des femmes et des filles en matière de santé reproductive doivent être satisfaits. (services de santé, kits sanitaires...)
- *Les programmes d'aide* visant les femmes doivent se concentrer sur la restauration de leurs revenus, la protection de leurs actifs, l'assurance de moyens de subsistance, la reconstruction, le soutien aux systèmes de marchés locaux et la stabilisation des prix.

Sierra Leone

Le prochain rapport de l'UNIPSIL doit remédier au manque d'information sur les femmes dans les rapports précédents, en particulier au sujet de l'implication des femmes dans les efforts de construction de capacités nationales pour les élections, et en rendant compte de la vision jointe de l'ONU, plus particulièrement sur l'égalité des sexes.

NGOWG ON WOMEN, PEACE AND SECURITY RESOURCES

- IANSA, *Women in the Crossfire: UN SCR 1325 and Small Arms*, 2008, <http://www.iansa-women.org/sites/default/files/newsviews/en-1325-small-arms.pdf>
- Human Rights Watch, Afghanistan: *Conference Should Link Rights to Security*, January 26, 2010, <http://www.hrw.org/en/news/2010/01/26/afghanistan-conference-should-link-rights-security>
- Amnesty International, Chad: *'No Place For Us Here' Violence Against Refugee Women In Eastern Chad*, September 2009, <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR20/008/2009/en/a6cc4610-016f-439b-987d-4cb128679751/af200082009eng.pdf>
- Amnesty International, Chad: *Darfuri refugees exposed to increased attacks if UN withdraws from Chad*, February 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/news/darfuri-refugees-exposed-increased-attacks-un-withdraws-from-chad-20100211>
- Human Rights Watch, Chad: *Letter to UN Security Council on Consequences of MINURCAT Withdrawal from Chad*, February 16, 2010, <http://www.hrw.org/node/88637>
- Amnesty International, Guinea: *"You did not want the military, so now we are going to teach you a lesson"*. February 24, 2010, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR29/001/2010/en>
- Human Rights Watch, Guinea: *Bloody Monday: The September 28 Massacre and Rapes by Security Forces in Guinea*. December 2009, <http://www.hrw.org/node/87190>
- Human Rights Watch, Haiti: *Letter to the United Nations Security Council (UNSC) Member Ambassadors: The Human Rights and Humanitarian Situation in Haiti*. February 19, 2010, <http://www.hrw.org/en/news/2010/02/19/letter-united-nations-security-council-unsc-member-ambassadors>
- Women's Refugee Commission, *Displaced Women and Girls At Risk: Risk Factors, Protection Solutions and Resource Tools* <http://www.womensrefugeecommission.org/images/stories/WomRisk.pdf>
- Women's Refugee Commission, *Fuel and Firewood Initiative: Leading international efforts to provide safe cooking fuel for refugees* http://www.womensrefugeecommission.org/docs/firewood_facts.pdf
- Women's Refugee Commission, *Peril or Protection: The Link Between Livelihoods and Gender-based Violence in Displacement Settings*, http://www.womensrefugeecommission.org/images/stories/GBV_livelihoods_FINAL.pdf
- *PeaceWomen Security Council 1325 Monitor*, http://www.peacewomen.org/un/sc/1325_Monitor/countryindex.htm

TEL: (+1) 212.557.7298

777 United Nations Plaza, New York, New York 10017

WWW.WOMENPEACESECURITY.ORG

NGOWG members are: Amnesty International; Consortium on Gender, Security and Human Rights; Femmes Africa Solidarité; Global Action to Prevent War; Global Justice Center; Hague Appeal for Peace/Peaceboat US; Human Rights Watch; International Action Network on Small Arms; International Alert; International Rescue Committee; International Women's Program at the Open Society Institute; International Women's Tribune Centre; United Methodist Women's Division, General Board of Global Ministries – United Methodist Church; Women's Refugee Commission; Women's Action for New Directions; Women's International League for Peace and Freedom.